

païen, il y a une distance immense que jamais chrétien n'eût osé franchir. Pas un seul n'aurait voulu donner un tel scandale. En y réfléchissant un peu, on comprendra que la chose n'est pas possible.

Le SVB ASCIA DEDICARE n'était donc qu'un acte très-respectable en lui-même, un hommage rendu au défunt et un témoignage de l'affection que lui portaient les auteurs de la dédicace, comme nous essayerons de le démontrer en en donnant l'explication. Il faut remarquer aussi que les anciens n'ont pas toujours invariablement employé la même formule, ce qui serait s'ils avaient donné à l'*ascia* une signification religieuse.

On trouve :

*Sub ascia posuit* (1),

*Consummatum hoc opus sub ascia est* (2).

*Ad asciam dedicatum posuerunt* (3).

*Hoc sax. sub asc. ded. est* (4).

*Sub ascia faciendum curavit* (5).

*Hic primus hoc sepulcrum dedicavit* (6).

*A solo et ab ascia. . . . fecit* (7).

*Vivus sibi posuit et sub ascia dedicavit* (8)

*Se vivo ab ascia fecit monumentum* (9).

*Vivus sibi fecit et sub ascia dedicavit* (10).

*Haec omnia sub ascia dedicavit* (11).

(1) Gruter, 760, 3.

(2) Reinesius cl. 6, n° 112 et Guichenon,

(3) Gruter, 237, 6.

(4) Gruter, 709, 5.

(5) Musée de Lyon.

(6) Donati, 11, 407, 15.

(7) Tombeau à Ostie, Maffei, mus. ver. 1, 166, 1.

(8) Menestrier, *Hist. de Lyon.*, page 60 et Gruter 644, 14, 991, 4.

(9) Muratori, 537-3.

(10) Menestrier, *Hist. cons.* 57.

(11) Muratori, page 87.